



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 octobre 2025 à 20h30

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept octobre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Pierre ARRAGON, Maire

Présents :

M Jean-Pierre ARRAGON, Maire
M Fabrice CHIVAL, M Bernard GALLION, Mme Nadine GROBOZ, Adjoint
M Gérard GROBOZ, conseiller délégué
M Arnaud CURNILLON,
M Patrick DEMERS,
Mme Julie DELOT,
M David GUICHON,
Mme Joëlle PENIN,
Mme Aline PIOTELAT, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Claude BREVET, Mme Sandrine BRONNER, Mme Karine FLECHON, M Jean-Paul NEVEU

Absents représentés :

Mme Claude BREVET, conseillère municipale, représentée par M Fabrice CHIVAL
Mme Karine FLECHON, conseillère municipale, représentée par M Patrick DEMERS

Quorum

Le Président vérifie le nombre, au moins 8 membres sont présents, le quorum est constaté.
Le conseil municipal peut valablement délibérer.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Nombre de présents : 11 – Nombre de votants : 13

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, en sa qualité de président ouvre la séance du conseil à 20h33.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire, indique que conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit nommer, au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Bernard GALLION est désigné à la majorité des suffrages exprimés comme secrétaire de séance :

Vote :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Ordre du jour

Monsieur le Maire en qualité de Président rappelle l'ordre du jour et demande l'ajout d'une délibération concernant la validation de la création d'un périmètre délimité des abords autour des monuments historiques :

Approbation du procès-verbal du conseil du 5 septembre 2025

1. Modification du tableau des emplois
2. Création chaufferie à Viriat par Organom

Questions diverses :

- Commissions et délégations

Approbation du procès-verbal du conseil du 5 septembre 2025

Conformément à la jurisprudence, le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité des suffrages exprimés le procès-verbal du précédent conseil municipal du 5 septembre 2025.

Vote :

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

1. Tableau des emplois

Le Maire informe qu'il y a lieu de modifier la quotité horaire des agents du camping municipal.

La présentation est faite aux membres du conseil municipal et le Maire propose certaines modifications. Deux postes peuvent être modifiés de 23/35^{ème} à 24/35^{ème}.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'accepter** la proposition du Maire.
- ✓ **De fixer** le tableau des emplois permanents de la collectivité.
- ✓ **D'autoriser** le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.
- ✓ **D'autoriser** le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Vote :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

2. Création d'une chaufferie pour Organom

Le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier en date du 26 septembre a été reçu de Madame la Préfète relatif à une demande d'autorisation environnementale présentée par le syndicat mixte Organom concernant la création d'une chaufferie alimentée en combustibles solides de récupération (CSR) et ses équipements annexes à Viriat (Ain).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'émettre** un avis favorable à la création d'une chaufferie à Viriat (Ain).
- ✓ **D'autoriser** le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Vote :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

3. Validation de la création d'un périmètre délimité des abords autour des monuments historiques

Le Maire informe le Conseil municipal que la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) constitue un moment opportun pour substituer au périmètre actuel de protection de rayon 500 mètres un nouveau périmètre plus adapté à la configuration et aux enjeux de la commune.

Conformément à la loi LCAP du 7 juillet 2016, l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) propose la mise en place d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA).

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal cette proposition, illustrée par une carte, définissant un périmètre mieux adapté à la réalité du terrain, à la visibilité des monuments et à la sensibilité architecturale des lieux.

Ce nouveau périmètre, une fois arrêté par Madame la Préfète à l'issue de l'enquête publique menée conjointement avec celle de la révision du PLU, aura pour objectifs :

- de donner une meilleure lisibilité au périmètre de protection, recentré sur les abords bâtis et paysagers directs ;
- d'induire un avis conforme (ou la nécessité d'un accord) s'imposant à l'autorité compétente en matière d'urbanisme, garantissant une meilleure cohérence au sein des abords ;
- de réduire le nombre de dossiers soumis à la consultation systématique de l'UDAP, permettant ainsi un conseil et un contrôle plus efficaces.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'engager** la procédure de création d'un périmètre délimité des abords (PDA) autour des monuments historiques concernés.
- ✓ **D'approuver** le périmètre proposé par l'Architecte des Bâtiments de France, tel qu'indiqué sur la carte.
- ✓ **De donner** son accord pour la conduite d'une enquête publique conjointe à celle de la révision du PLU ;
- ✓ **D'autoriser** le maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Vote :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Questions diverses :

Commissions et délégations

Boulangerie et 2 logements :

L'économiste ICT s'est trompé de 200m² lors de la mesure des surfaces des façades. Le conseil municipal exige que ce dernier prenne en charge le surcoût. Des courriers lui parviendront. Le sablage des pierres apparentes sera peut-être à prévoir.

Des plans de vente pour les appartements et pour la boulangerie seront demandés à l'architecte.

Il sera demandé également les fiches récapitulatives de l'énergie au bureau des fluides.

Les loyers des appartements seront décidés lors du prochain conseil municipal. Il faut commencer à prospecter.

Les travaux de renforcement de la ligne électrique alimentant les maisons Petitprost et Balland commenceront dès lundi 20 octobre pour une durée de 15 jours.

Tennis :

Le bungalow est assemblé. Il reste à brancher les descentes d'eau pluviale, installer des portes intérieures aux normes PMR, mettre l'accès au niveau de la terrasse en créant un plateau.

L'aménagement intérieur se décidera lors d'une réunion avec le club de tennis.

Gestion des pylônes :

Le towerco Valocime (entreprise française) souhaite racheter le bail du pylône Orange lors du renouvellement prévu en 2030 avec une plus-value importante. Le conseil municipal autorise le changement.

Assainissement :

Grand Bourg Agglomération (GBA) annonce qu'un changement de la canalisation d'eaux usées entre la station d'épuration et le bas du hameau de la Raza sera effectué par leurs services à partir de mi-février 2026 pour une durée de 1 mois.

Voirie :

Le chemin de Vallière a été réhabilité avec une longueur supplémentaire de 80m.

Une réflexion sera menée par la commission voirie sur la dangerosité du carrefour du Potey / école, la vitesse excessive à la Raza et les bordures du pont du Château qui ne conviennent pas.

PLU :

Le projet de notre PLU a été présenté à GBA dans le cadre du SCOT. L'avis donné est favorable assorti d'observation. Ces dernières seront discutées lors de la réunion du lundi 20 octobre en présence des élus locaux, de l'ADIA, de notre urbaniste et du commissaire enquêteur.

Divers :

- Suite à la visite d'une référente de la bibliothèque départementale, une ligne budgétaire sera ajoutée à celle déjà dédiée à notre bibliothèque pour l'achat de livres pour intégrer une participation de 30 centimes par habitant.
- Un propriétaire terrien souhaite vendre à la commune une parcelle agricole située à la prairie. Le conseil municipal ne donne pas suite.
- Une information des produits d'un fabricant de bornes électriques est présentée. Une concertation se fera au sein du conseil municipal quant au choix de ces bornes.
- La nouvelle adresse mail de la commune à utiliser est désormais : mairie@meillonas.fr
- La nouvelle date des vœux de la municipalité sera le vendredi 9 janvier 2026 à 18h30 à la salle des fêtes.
- Des courriers demandant de couper les haies qui débordent sur les chemins piétonniers seront envoyés à qui de droit.
- Une tournée avec l'ONF a été effectuée pour définir le stock de bois destiné aux affouagistes. 2 parcelles recevant les peupliers déjà coupés par l'ONF seront nettoyées.
- Les poteaux incendie ont été repeints par des pompiers bénévoles.
- Une kinésithérapeute et KpAura souhaitent faire des ateliers collectifs « prévention des chutes chez

les seniors ». Une salle de réunion sera mise à leur disposition.

- Des cars de transport Rubis prennent à l'envers le carrefour des Montaines. Un courrier leur sera adressé.
- Le bulletin municipal est lancé, merci d'envoyer vos articles avant le 12 novembre 2025.
- La page « j'aime Meillonas » sur les réseaux sociaux n'a rien à voir avec la municipalité, qu'on se le dise !
- La matinée nettoyons la nature s'est très bien déroulée avec 30 personnes présentes et 30 kg de déchets ramassés.
- Des panneaux de signalisation abîmés seront à changer ou à refixer.

Les sujets étant épuisés, le maire lève la séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2025 à 23H00.

Le 14 NOVEMBRE 2025

Le Maire,

Jean-Pierre ARRAGON

Le secrétaire de séance

Bernard GALLION

